



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4263 du 16/01/2013

Personnel administratif - Changement d'affectation dans un autre établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone.

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie-Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental et
secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 17/01/2013 jusqu'au
31/01/2013

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 31/01/2013

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Changement d'affectation,
Personnel administratif

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécialisé, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;

- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jacqueline Anciaux		jacqueline.anciaux@cfwb.be
Maxime Cunningham		maxime.cunningham@cfwb.be
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	

OBJET : Personnel administratif - Changement d'affectation dans un autre établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone.

La présente circulaire rappelle à votre intention les dispositions des articles 62 et 77 du décret du 12 mai 2004 qui offrent la possibilité à tout membre du personnel administratif nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement (article 62) ou d'une fonction de promotion (article 77), d'obtenir dans cette fonction :

A. Un changement d'affectation :

1° dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone

Le membre du personnel administratif qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans le courant du mois de janvier.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

2° dans un emploi vacant au sein d'une autre zone

Le membre du personnel administratif qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans le courant du mois de janvier.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la commission interzonale d'affectation concernée dans le même délai.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, ce changement d'affectation produit ses effets le 1^{er} juillet suivant et c'est le Gouvernement qui accorde le changement d'affectation moyennant avis favorable des commissions précitées.

B. Un changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant, si cet emploi est libéré pour une année scolaire ou académique au moins.

Ce changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant peut avoir lieu dans un autre établissement de la zone ou au sein d'une autre zone.

La procédure administrative est identique à celle prévue aux points A.1° et A.2° pour un changement d'affectation dans un emploi vacant.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement qui a obtenu un changement d'affectation provisoire est définitivement affecté au sein de l'établissement dans un emploi

vacant de sa fonction, le 1^{er} jour de l'année scolaire qui suit la notification de la vacance de cet emploi par le directeur de l'établissement au Gouvernement, au président de la commission interzonale d'affectation, ainsi qu'au président de la commission zonale d'affectation dont relève son établissement (cf. article 24, décret 12/05/2004) et pour autant que la commission zonale d'affectation concernée et la commission interzonale d'affectation se soient réunies entre la date de la notification précitée et le 1^{er} jour de l'année scolaire ou académique.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de promotion qui a obtenu un changement d'affectation provisoire est lui aussi définitivement affecté dans l'emploi qu'il occupe, le 1^{er} jour de l'année scolaire qui suit la vacance de cet emploi. Cependant, il peut être mis fin à toute désignation à titre temporaire à une fonction de promotion en vue de permettre le rappel provisoire à l'activité de service d'un membre du personnel administratif nommé à titre définitif à ladite fonction mis en disponibilité par défaut d'emploi (cf. art. 78, décret 12/05/2004).

En outre, l'emploi du membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement ou de promotion qui a obtenu un changement d'affectation provisoire et qui ne réintègre pas son emploi après deux années scolaires consécutives redevient vacant. Cette vacance est notifiée conformément à l'article 24 dudit décret.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents¹ ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 31 JANVIER 2013 AU PLUS TARD** (la date de la poste fait foi), à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels

Bureau 3^E318

Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Les membres du personnel administratif qui sollicitent un changement d'affectation doivent également renvoyer à l'adresse reprise ci-avant la liste des établissements de la (les) zones **en cochant** celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

Le membre du personnel administratif nommé à titre définitif ne peut solliciter un changement d'affectation :

- que vers un établissement où sa fonction de nomination est prévue au cadre
 - que dans la fonction de nomination qui est libellée sur son arrêté de nomination.
- Depuis le 1^{er} septembre 2008, il y a cependant deux exceptions :

1. les membres du personnel, qui à la date du 31 août 2008, sont nommés à titre définitif en qualité de :

- messenger-huissier
- surveillant

sont réputés être nommés à titre définitif dans la **fonction d'auxiliaire administratif**².

¹ Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 62 R.Z
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans une autre zone : document 62 R.A.Z.

Fonctions de promotion – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans une autre zone : document 77 P.Z. & P.A.Z.

² Article 5 §3 alinéa 1^{er} du décret du 18 juillet 2008.

2. les membres du personnel, qui à la date du 31 août 2008, sont nommés à titre définitif en qualité de:

- commis-dactylographe
- commis-sténodactylographe

sont réputés être nommés à titre définitif dans la **fonction de commis**³.

- Je vous précise également que, depuis le 1^{er} juillet 2009, la fonction de comptable a été créée et que les emplois de cette fonction sont accessibles aux membres du personnel nommés à la fonction de correspondant-comptable⁴.

Puis-je vous demander de bien vouloir informer les membres du personnel concernés de votre établissement des dispositions de la présente circulaire et ainsi que des remarques qui y figurent.

A l'avance, je vous remercie.

Julien NICAISE
Directeur général

³ Article 5 §3 alinéa 2 du décret du 18 juillet 2008.

⁴ Article 7 §3 alinéa 2 du décret du 30 avril 2009.

DECRET DU 12/05/2004

PERSONNEL ADMINISTRATIF

CHANGEMENT D'AFFECTION
62 R.Z.

JANVIER 2013

ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION DANS UN AUTRE
ETABLISSEMENT DE LA ZONE**

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):
Dans cette fonction, veuillez préciser:

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(e) à titre principal:

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement.....

Etablissements dans lequel vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire ⁵ :

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissement(s)

Zone (s) demandée (s).....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ⁶

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ⁶

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ⁶

Nombre d'heures minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....

.....

.....

.....

.....

Date:

Signature:

⁵ Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.

⁶ biffer la mention inutile.

DECRET DU 12/05/2004

PERSONNEL ADMINISTRATIF

CHANGEMENT D'AFFECTION
62 R.A.Z.

JANVIER 2013

ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(é) à titre principal:

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement.....

Etablissements dans lequel vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire ⁷ :

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissements

Zone (s) demandée (s).....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ⁸

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ⁸

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ⁸

Nombre d'heures minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....

.....

.....

.....

Date:

Signature:

⁷ Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.

⁸ biffer la mention inutile.

DECRET DU 12/05/2004

PERSONNEL ADMINISTRATIF

CHANGEMENT D'AFFECTATION

77 P.Z. & P.A.Z.

JANVIER 2013

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL
NOMME A UNE FONCTION DE PROMOTION

NOM, Prénom:

Matricule :

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e)

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans la même zone: OUI / NON ⁹

Etablissement(s) souhaité(s)

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone: OUI / NON ¹⁰

Si oui, zone(s) demandée(s):

.....

Etablissement(s) souhaité(s)

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ¹⁰

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ¹⁰

⁹ Biffer la mention inutile.

¹⁰ Biffer la mention inutile.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004

**PERSONNEL ADMINISTRATIF
CHANGEMENT D'AFFECTATION**

JANVIER 2013

Adresses administratives

**du Président de la commission interzonale d'affectation
et
des Présidents des commissions zonales d'affectation**

Monsieur Julien NICAISE
Président de la **Commission interzonale**
d'affectation
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de
l'enseignement de la Communauté française
Bureau 3^E302

Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Monsieur Alain FAURE
Président de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel administratif de la
zone de **Bruxelles**
City Center I
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
Bureau 1G57
1000 BRUXELLES

Monsieur Daniel PISVIN
Président de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel administratif de la
zone de **Namur**
Athénée royal François Bovesse
Rue du Collège, 8
5000 NAMUR

Monsieur Richard REGGERS
Président de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel administratif de la
zone du **Luxembourg**
Athénée royal
Chaussée d'Houffalize, 3
6600 BASTOGNE

Madame Isabelle LECLERCQ
Présidente de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel administratif de la
zone du **Brabant Wallon**
Chaussée de Bruxelles, 186

7850 PETIT-ENGHIEN

Madame Emmanuelle WINDELS
Présidente de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel administratif de la
zone de **Liège – Direction déconcentrée de
Liège**
Rue d'Ougrée, 65
4031 ANGLEUR

Monsieur Xavier GILLARD
Président de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel administratif de la
zone du **Hainaut**
Direction déconcentrée du Hainaut
Boulevard Tirou, 185
6000 CHARLEROI

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL "LEONARDO DA VINCI"	ANDERLECHT
2.	INTERNAT AUTONOME C.F.	ANDERLECHT
3.	ATHENEE ROYAL	AUDERGHEN
4.	E.E.SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	AUDERGHEN
5.	ATHENEE ROYAL "GATTI DE GAMOND"	BRUXELLES 1
6.	ATHENEE ROYAL "J. ABSIL"	ETTERBEEK
7.	ATHENEE ROYAL	EVERE
8.	ATHENEE ROYAL "A. THOMAS"	FOREST
9.	INTERNAT AUTONOME C.F.	FOREST
10.	ATHENEE ROYAL	GANSHOREN
11.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	GANSHOREN
12.	ATHENEE ROYAL	IXELLES
13.	INTERNAT AUTONOME C.F.	IXELLES
14.	ATHENEE ROYAL	JETTE
15.	ATHENEE ROYAL	KOEKELBERG
16.	ATHENEE ROYAL "RIVE GAUCHE"	LAEKEN
17.	ATHENEE ROYAL "BRUXELLES II"	LAEKEN
18.	ATHENEE ROYAL "S. CREUZ" <i>E.F. ANNEXEE " PROSPERITE"</i> <i>E.F. ANNEXEE " SIPPELBERG"</i>	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
19.	ATHENEE ROYAL "V. HORTA"	SAINT - GILLES
20.	ATHENEE ROYAL "A. VERWEE" <i>E.F. ANNEXEE "LES GRIOTTES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "LES PLATANES"</i>	SCHAERBEEK
21.	INTERNAT AUTONOME C.F. LAEKEN	STROMBEEK-BEVER
22.	INTERNAT AUTONOME C.F. Maison des étudiants	UCCLE
23.	INTERNAT AUTONOME C.F. (DE FRE)	UCCLE
24.	ATHENEE ROYAL	UCCLE 1
25.	ATHENEE ROYAL	UCCLE 2
26.	ATHENEE ROYAL	WOLUWE - SAINT - LAMBERT
27.	ATHENEE ROYAL « CROMMELYNCK »	WOLUWE -SAINT- PIERRE

4. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES	1180 UCCLE
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - EVERE - LAEKEN	1140 LAEKEN
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WOLUWE-ST-PIERRE	1150 WOLUWE-ST-PIERRE
4	Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT	1070 ANDERLECHT

5. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1040 SAINT GILLES
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1050 IXELLES
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1083 MOLENBEEK
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1180 UCCLE
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT
6	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1160 AUDERGHEN

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 2 : BRABANT WALLON

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL « RIVA - BELLA »	BRAINE - L'ALLEUD
2.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE - L'ALLEUD
3.	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	GENTINNES
4.	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	HAMME - MILLE
5.	ATHENEE ROYAL	JODOIGNE
6.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	NIL SAINT VINCENT
7.	ATHENEE ROYAL	NIVELLES
8.	INTERNAT AUTONOME C.F.	NIVELLES
9.	ATHENEE ROYAL « P. DELVAUX »	OTTIGNIES
10.	ATHENEE ROYAL	RIXENSART
11.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE - CENTRE
12.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE RENARD
13.	ATHENEE ROYAL	WATERLOO
14.	ATHENEE ROYAL « M. CAREME »	WAVRE
15.	INTERNAT AUTONOME « FOLON »	WAVRE

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART	1420 BRAINE-L'ALLEUD
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE	1490 COURT-SAINT-ETIENNE

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1400 NIVELLES
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1300 WAVRE

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 3 : NAMUR

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1	ATHENEE ROYAL "J. TOUSSEUL"	ANDENNE
2	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDENNE
3	INTERNAT AUTONOME C.F.	ANDENNE
4	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ANHEE
5	HOME-D'ACCUEIL C.F	ANSEREMME-DINANT
6	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE CAILLOU"	ANSEREMME-DINANT
7	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LE BOSQUET"	AUVELAIS
8	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	AUVELAIS
9	ATHENEE ROYAL "N. COLLARD"	BEAURAING
10	ATHENEE ROYAL DU CONDROZ "J. DELOT"	CINEY
11	ATHENEE ROYAL "J. REY"	COUVIN
12	INTERNAT AUTONOME C.F.	COUVIN
13	ATHENEE ROYAL "ADOLPHE SAX"	DINANT
14	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	DINANT
15	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Y. LEROY"	EGHEZEE
16	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FALISOLLE
17	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE "FLORENNES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "DOISCHE"</i>	FLORENNES
18	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GEDINNE
19	ATHENEE ROYAL	GEMBLoux
20	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	GEMBLoux
21	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	GEMBLoux
22	INTERNAT AUTONOME C.F.	GEMBLoux
23	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GESVES
24	E. PRIMAIRE AUTONOME C.F.	HASTIERE
25	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HAVERSIN
26	ATHENEE ROYAL "JAMBES-SAINT-SERVAIS" <i>E.F. ANNEXEE "JAMBES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "SAINT-SERVAIS"</i>	JAMBES
27	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "MARIETTE DELAHAUT"	JAMBES
28	INTERNAT AUTONOME C.F. "HAUTE-ANHAIVE"	JAMBES
29	A.R. "BAUDOUIIN 1 ^{er} " <i>E.F. ANNEXEE "BAUDOUIIN 1^{Er}"</i> <i>E.F. ANNEXEE "FOSSES-LA-VILLE"</i>	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
30	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. " SPY"	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
31	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MALONNE
32	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MARIEMBOURG
33	HOME D'ACCUEIL DE LA C.F.	MARIEMBOURG
34	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	METTET
35	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOUSTIER-SUR-SAMBRE
36	ATHENEE ROYAL "F. BOVESSE"	NAMUR
37	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "F. ROPS"	NAMUR
38	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "H. MAUS"	NAMUR
39	ATHENEE ROYAL «JEAN ROSTAND »	PHILIPPEVILLE

40	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	PHILIPPEVILLE
41	INTERNAT AUTONOME C.F. "ANNE FRANCK"	PHILIPPEVILLE
42	ATHENEE ROYAL "ROBERT GRUSLIN"	ROCHEFORT
43	INTERNAT AUTONOME C.F.	SAINT-SERVAIS
44	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SOMBREFFE
45	I.T.C.A.C.F.	SUARLEE-NAMUR
46	INTERNAT AUTONOME C.F.	SUARLEE-NAMUR"
47	ATHENEE ROYAL	TAMINES
48	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAMINES
49	INTERNAT AUTONOME C.F.	TAMINES
50	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	VEDRIN
51	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WALCOURT

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - DINANT, FOSSES-LA-VILLE, JEMEPPE-SUR-SAMBRE	5500 DINANT
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NAMUR (CEFOR)	5000 NAMUR
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – NAMUR (CADETS)	5000 NAMUR
4	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE, FLORENNES	5600 PHILIPPEVILLE

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5300 ANDENNE
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5660 COUVIN
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5500 DINANT
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5030 GEMBLOUX
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5000 NAMUR
6	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5060 TAMINES
7	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5100 JAMBES
8	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5600 PHILIPPEVILLE

4. Centre technique

	CENTRE TECHNIQUE DE GEMBLOUX	5030 GEMBLOUX
--	------------------------------	---------------

5. Centre de dépaysement et de plein air

	Centre de dépaysement et de plein air - Domaine des Masures	5580 HAN-SUR-LESSE
--	---	--------------------

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 4 : LIEGE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	AMAY
2.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	AMAY
3.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F. CIPLET- BURDINNE	CIPLET
4.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	CRISNEE
5.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FERRIERES
6.	INTERNAT AUTONOME C.F. du Château de Ville	FERRIERES
7.	ATHENEE ROYAL	HANNUT
8.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	HANNUT
9.	ATHENEE ROYAL	HUY
10.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	HUY
11.	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes filles	HUY
12.	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes gens "L'Europe"	HUY
13.	ATHENEE ROYAL « PRINCE BAUDOUIIN »	MARCHIN
14.	ATHENEE ROYAL	OUFFET
15.	ATHENEE ROYAL	SAINT-GEORGES-SUR- MEUSE
16.	ATHENEE ROYAL	WAREMME
17.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDRIMONT
18.	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES ACACIAS"	ANDRIMONT
19.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HERVE-BATTICE "	HERVE
20.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HEUSY-VERVIERS"	HEUSY
21.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIERNEUX
22.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIMBOURG
23.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIMBOURG
24.	ATHENEE ROYAL "ARDENNE-HAUTES FAGNES" " MALMEDY-STAVELOT" E.F. ANNEXEE "MALMEDY" <i>E.F. ANNEXEE "STAVELOT"</i>	MALMEDY
25.	ATHENEE ROYAL	PEPINSTER
26.	ATHENEE ROYAL /ECOLE D'HOTELLERIE	SPA
27.	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes filles "L. WEISS"	SPA
28.	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes gens "LE BRITANNIQUE"	SPA
29.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	STOUMONT
30.	ATHENEE ROYAL "THIL LORRAIN"	VERVIERS
31.	ATHENEE ROYAL "VERDI"	VERVIERS
32.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	VERVIERS
33.	ATHENEE ROYAL	WAIMES

34.	ATHENEE ROYAL	WELKENRAEDT
35	ATHENEE ROYAL	ALLEUR
36	ATHENEE ROYAL	AYWAILLE
37	ATHENEE ROYAL	CHENEE
38	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "LES ROCHES"	COMBLAIN-AU-PONT
39	HOME D'ACCUEIL C.F.	COMBLAIN-AU-PONT
40	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	EBEN-EMAEL
41	ATHENEE ROYAL	ESNEUX
42	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F. "L'ENVOL"	FLEMALLE
43	HOME D'ACCUEIL C.F.	FLEMALLE
44	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "ETIENNE MEYLAERS"	GRIVEGNEE
45	ATHENEE ROYAL	HERSTAL
46	ATHENEE ROYAL "CHARLES ROGIER"	LIEGE
47	ATHENEE ROYAL "FRAGNEE"	LIEGE
48	ATHENEE ROYAL "ATLAS"	LIEGE
49	HOME D'ACCUEIL C.F.	LIEGE
50	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIEGE
51	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	MILMORT
52	HOME D'ACCUEIL C.F.	MILMORT
53	ATHENEE ROYAL "PAUL BRUSSON"	MONTEGNEE
54	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SAIVE
55	HOME D'ACCUEIL C.F.	SAIVE
56	ATHENEE ROYAL "AIR PUR"	SERAING
57	ATHENEE ROYAL "LUCIE DEJARDIN"	SERAING
58	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	SERAING
59	ATHENEE ROYAL	SOUMAGNE
60	ATHENEE ROYAL "VISE-GLONS" <i>E.F. ANNEXEE "VISE"</i> E.F. ANNEXEE "ROI BAUDOIN" GLONS	WISE
61	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WISE

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – ANS	4432 ALLEUR
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY	4670 BLEGNY
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VERVIERS,PLOMBIERES,LIMBOURG,PEPINSTER	4820 DISON
4	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - GRACE-HOLLOGNE	4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES
5	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE,OUFFET	4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
6	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de Soumagne	4630 SOUMAGNE
7	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WAREMME	4300 WAREMME

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4032 CHENEE
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4500 HUY
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4000 LIEGE
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4100 SERAING
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4900 SPA
6	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4800 VERVIERS
7	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4600 VISE
8	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4300 WAREMME
9	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4400 FLEMALLE
10	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4800 VERVIERS

4. Centre d'autoformation et de formation continuée

	Centre d'autoformation et de formation continuée de Tihange (C.A.F.)	4500 TIHANGE
--	--	--------------

5. Centre technique

	Centre technique de Strée	4577 STREE
--	---------------------------	------------

6. Centre de dépaysement et de plein air

	Centre de dépaysement et de plein air - Domaine du Rond Chêne	4130 ESNEUX
--	---	-------------

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 5 : LUXEMBOURG

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL	ARLON
2.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "E. LENOIR"	ARLON
3.	ATHENEE ROYAL	ATHUS
4.	ATHENEE ROYAL "BASTOGNE-HOUFFALIZE" E.F. ANNEXEE "BASTOGNE" <i>E.F. ANNEXEE "REINE FABIOLA" HOUFFALIZE</i>	BASTOGNE
5.	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "CROIX BLANCHE"	BASTOGNE
6.	ATHENEE ROYAL "BOUILLON-PALISEUL"	BOUILLON
7.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ETALLE
8.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLORENVILLE
9.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FORRIERES
10.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HABAY
11.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HALANZY
12.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HOTTON
13.	ATHENEE ROYAL "G. ET G. GILSON"	IZEL
14.	ATHENEE ROYAL	LA ROCHE-EN-ARDENNE
15.	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIBIN
16.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIBRAMONT
17.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "CENTRE ARDENNE" E.F. ANNEXEE "LIBRAMONT" <i>E.F. ANNEXEE "SAINT-HUBERT"</i>	LIBRAMONT
18.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARBEHAN
19.	ATHENEE ROYAL "MARCHE-BOMAL" E.F. ANNEXEE "MARCHE" <i>E.F. ANNEXEE "BOMAL"</i>	MARCHE-EN-FAMENNE
20.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARTELANGE
21.	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MESSANCY
22.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MUSSON
23.	ATHENEE ROYAL "NEUFCHATEAU-BERTRIX" E.F. ANNEXEE "NEUFCHATEAU" <i>E.F. ANNEXEE "BERTRIX"</i>	NEUFCHATEAU
24.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SAINT-MARD
25.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	SAINT-MARD
26.	HOME D'ACCUEIL	SAINT-MARD
27.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SIBRET
28.	ATHENEE ROYAL "VIELSALM-MANHAY" E.F. ANNEXEE "VIELSALM" <i>E.F. ANNEXEE "MANHAY"</i>	VIELSALM
29.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	VIELSALM
30.	ATHENEE ROYAL "NESTOR OUTER"	VIRTON
31.	INTERNAT AUTONOME C.F.	VIRTON
32.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	WAHA-MARLOIE
33.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	WAHA-MARLOIE
34.	HOME D'ACCUEIL C.F.	WAHA-MARLOIE
35.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WELLIN

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ARLON,MUSSON	6700 ARLON
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - LIBRAMONT,BERTRIX	6800 LIBRAMONT
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MARCHE-EN-FAMENNE	6900 MARCHE-EN-FAMENNE
4	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VIELSALM,STAVELOT	6690 VIELSALM

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6700 ARLON
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6900 MARCHE-EN-FAMENNE
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6840 NEUFCHATEAU
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6760 VIRTON
5	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA C.F.	6900 MARLOIE

4. Centres de dépaysement et de plein air

1	Centre de dépaysement et de plein air de GOUVY	6670 GOUVY
2	Centre de dépaysement et de plein air de MARBEHAN	6724 MARBEHAN
3	Centre de dépaysement et de plein air de BUZENOL	6760 ETHE
4	Centre de dépaysement et de plein air de SAINT-HUBERT	6870 SAINT-HUBERT
5	Centre de dépaysement et de plein air de WELLIN	6920 WELLIN

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 6 : HAINAUT

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL « UCIENNE TELLIER »	ANVAING
2.	ATHENEE ROYAL	ATH
3.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARC-EN-CIEL"	BELOEIL
4.	A.R. "F. JACQUEMIN" E.F. ANNEXEE "F. JACQUEMIN" E.F. ANNEXEE "PLOEGSTEERT"	COMINES
5.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLOBECQ
6.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	FRASNES-LEZ-ANVAING
7.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HERSEAUX
8.	I.T.C.F. "IRCHONWELZ-ATH"	IRCHONWELZ
9.	INTERNAT AUTONOME C.F.	IRCHONWELZ
10.	HOME D'ACCUEIL C.F.	KAIN
11.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	KAIN
12.	INTERNAT AUTONOME C.F. "LA CROISEE" pour J.F.	KAIN
13.	ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	LESSINES
14.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	LESSINES
15.	HOME-D'ACCUEIL C.F.	LESSINES
16.	ATHENEE ROYAL "THOMAS EDISON" E.F. ANNEXEE MOUSCRON E.F. ANNEXEE "CHARLES PLISNIER" PECQ	MOUSCRON
17.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	MOUSCRON
18.	INTERNAT AUTONOME C.F.	MOUSCRON
19.	INTERNAT AUTONOME C.F.	PECQ
20.	ATHENEE ROYAL	PERUWELZ
21.	INTERNAT AUTONOME C.F.	PERUWELZ
22.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	QUEVAUCAMPS
23.	INSTITUT TECHNIQUE PARAMEDICAL	RENAIX
24.	SECTION FRANCAISE OVIDE DECROLYSCHOOL	RENAIX
25.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAINTIGNIES
26.	ATHENEE ROYAL "JULES BARA"	TOURNAI
27.	ATHENEE ROYAL "ROBERT CAMPIN"	TOURNAI
28.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "SOLAIRE"	TOURNAI
29.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F. "LE TREFLE"	PECQ
30.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. « VAL-ITMA »	TOURNAI
31.	INTERNAT AUTONOME C.F. "W. RAVEZ"	TOURNAI
32.	INTERNAT AUTONOME C.F. MAISON DES ETUDIANTS	TOURNAI
33.	I.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	BRAINE-LE-COMTE
34.	ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE	CASTEAU
35.	ATHENEE ROYAL	DOUR
36.	ATHENEE ROYAL	ENGHIEN
37.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	JURBISE
38.	ATHENEE ROYAL E.F. ANNEXEE "LA LOUVIERE" E.F. ANNEXEE "EUGENE MOUTON" HOUDENG-AIMERIES	LA LOUVIERE
39.	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	LA LOUVIERE
40.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LE ROEULX
41.	ATHENEE ROYAL "MARGUERITE BERVOETS"	MONS
42.	ATHENEE ROYAL « MONS 1 »	MONS
43.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F. "L'ARBRE VERT"	MONS
44.	INTERNAT AUTONOME C.F.	MONS
45.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	MORLANWELZ
46.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	QUAREGNON
47.	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES CASCADES"	QUAREGNON
48.	ATHENEE ROYAL	QUIEVRAIN
49.	ATHENEE ROYAL	SAINT-GHISLAIN
50.	L.YCEE C.F. "CHARLES PLISNIER"	SAINT-GHISLAIN
51.	ATHENEE ROYAL "JULES BORDET"	SOIGNIES

52.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	ANDERLUES
53.	E.E. SPECIALISE SECONDAIRE C.F.	ANDERLUES
54.	ATHENEE ROYAL	BEAUMONT
55.	ATHENEE ROYAL	BINCHE
56.	ATHENEE ROYAL "E. SOLVAY"	CHARLEROI
57.	ATHENEE ROYAL. "VAUBAN"	CHARLEROI
58.	ATHENEE ROYAL. "PIERRE PAULUS"	CHATELET
59.	ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	CHATELET
60.	E.E. SPECIALISE FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	CHATELET
61.	ATHENEE ROYAL	CHIMAY
62.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	ERQUELINNES
63.	ATHENEE ROYAL "JOURDAN"	FLEURUS
64.	ATHENEE ROYAL. "LOUIS DELATTRE"	FONTAINE-L'EVEQUE
65.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "LES BONS VILLERS"	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
66.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GERPINNES
67.	ATHENEE ROYAL	GILLY
68.	ATHENEE ROYAL. LES MARLAIRES	GOSSELIES
69.	ATHENEE ROYAL "Orsini Dewerpe"	JUMET
70.	ATHENEE ROYAL "YVONNE VIELSET"	MARCHIENNE-AU-PONT
71.	ATHENEE ROYAL "JULES DESTREE"	MARCINELLE
72.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOMIGNIES
73.	E. E. SPECIALISE FONDAMENTAL C.F.	NALINNES
74.	ATHENEE ROYAL	PONT-A-CELLES
75.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	RANCE
76.	ATHENEE ROYAL	THUIN
77.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TRAZEGNIES

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-FLOBECQ	7800 ATH
2	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour	7370 DOUR
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – FRAMERIES	7080 FRAMERIES
4	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française Jemappes-Quévrain – MONS (JEMAPPES)	7012 JEMAPPES
5	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT	7140 MORLANWELZ-MARIEMONT
6	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MOUSCRON,COMINES	7700 MOUSCRON
7	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à PERUWELZ	7600 PERUWELZ
8	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE	7470 RANCE
9	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN –ERQUELINNES	7530 THUIN
10	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE	7500 TOURNAI
11	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – COLFONTAINE	7340 WASMES

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7800 ATH
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6000 CHARLEROI
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7370 DOUR
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6041 GOSSELIES
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7000 MONS
6	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7140 MORLANWELZ-MARIEMONT
7	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7060 SOIGNIES
8	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6530 THUIN
9	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7500 TOURNAI
10	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6200 CHATELET
11	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7000 MONS

4. Centre technique et pédagogique

	Centre technique et pédagogique de Frameries	7080 FRAMERIES
--	--	----------------

5. Centres de dépaysement et de plein air

1	Centre de dépaysement et de plein air de FLEURUS	6220 FLEURUS
2	Centre de dépaysement et de plein air de SAINT-VAAST	7100 LA LOUVIERE
3	Centre de dépaysement et de plein air de PERUWELZ	7600 PERUWELZ
4	Centre de dépaysement et de plein air de SIVRY-RANCE	6470 SIVRY-RANCE